

# EXTRAITS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

## - TRAFIC INTÉRIEUR -

Les limitations indiquées ne sont pas applicables en cas de déclaration de valeur (pertes et avaries) et de déclaration d'intérêt spécial à la livraison (retard).

### — Envois égaux ou supérieurs à 3 T (hors contrat type spécifique) modifié par décret 2017-461 du 31 Mars 2017.

PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- 20 € par kilo de poids brut de marchandises manquantes ou avariées ;

- pour l'envoi, un **plafond global** que l'on obtient en multipliant le nombre de tonnes de l'envoi par 3 200 €.

C'est la **plus faible** de ces deux limites qui est applicable.

RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix du transport.

### — Envois de moins de 3 T (hors contrat type spécifique) modifié par décret 2017-461 du 31 Mars 2017.

PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés à concurrence de **33 €** par kilo de poids brut manquant ou avarié et pour chacun des

objets compris dans l'envoi, avec un maximum de **1 000 €** par colis.

RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix du transport.

### — Contrat type «transport sous température dirigée»

PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- envois de 3 tonnes et plus : **14 €** par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des

objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser, par envoi perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le

volume, les dimensions, la nature ou la valeur, une somme supérieure au produit du poids brut de l'envoi exprimé en tonnes

multiplié par 4 000 euros ;

- envois de moins de 3 tonnes : l'indemnité ne peut excéder **23 €** par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes

ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser **750 €** par colis perdu, incomplet ou avarié,

quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur.

RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix de transport, quel que soit le tonnage de l'envoi.

### — Contrat type «citernes»

PERTE ou AVARIE

Quel que soit le tonnage de l'envoi, indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- pour les dommages affectant la marchandise transportée elle-même : **3 €** par kilo ou équivalent en litres de marchandises

manquantes ou avariées ou polluées, avec un maximum de **55 000 €** par envoi ;

RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix de transport, quel que soit le tonnage de l'envoi.

### — Contrat type «animaux vivants»

PERTE ou AVARIE

Quel que soit le tonnage de l'envoi, indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence d'un maximum par animal variable

suivant l'espèce, comme prévu dans le contrat type suivant l'article D3222-4 du Code des Transports.

RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix de transport, quel que soit le tonnage de l'envoi.

### — Contrat type «masses indivisibles»

PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- pour les dommages résultant de la perte ou de l'avarie, **60 000 €** par envoi ;

- autres dommages, double du prix du transport, hors prestations annexes.

RETARD

Indemnisation à concurrence du montant du prix du transport.

### — Contrat type «véhicules roulants»

PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- pour les dommages matériels ;

**véhicule neuf : valeur de remplacement** hors taxes au tarif du constructeur en vigueur à la date du sinistre, déduction faite

de la valeur de revente du véhicule endommagé ;

**véhicule d'occasion coté à l'Argus : valeur Argus** à la date du sinistre, sauf déduction de la valeur de revente du véhicule

endommagé ;

véhicule d'occasion non coté à l'Argus : **800 €** ;

Pour tous les autres dommages, **500 €** par véhicule perdu ou avarié.

RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix du transport.

## - TRAFIC INTERNATIONAL (C.M.R.) -

PERTE ou AVARIE

Sauf déclaration de valeur ou d'intérêt spécial à la livraison, vol ou faute lourde du transporteur, l'indemnité est limitée à **8,33 DTS** par

kilo de poids brut manquant ou avarié.

Sont en outre remboursés le prix du transport, les droits de douane et les autres frais encourus à l'occasion du transport de la

marchandise, en totalité en cas de perte totale, et au prorata en cas de perte partielle ; d'autres dommages-intérêts ne sont pas

RETARD

Montant du port, sauf déclaration d'intérêt à la livraison, vol ou faute lourde du transporteur (C.M.R., art. 23 et 29).

— Tous litiges nés de l'exécution du contrat de transport seront de la compétence exclusive des Tribunaux du Siège Social du transporteur même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

# ATRE DE VOITURE UNIQUE

Valider en cochant la case intéressée

NATIONALE ou  INTERNATIONALE 

EX. DESTINATAIRE / EX. CONSIGNEE

DATE : 22/02/20

Le transport est limité au montant de l'indemnité prévue par le contrat de transport ou la déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou d'avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat de transport.

Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).  
This carriage is subject, notwithstanding any clause to the contrary, to the Convention on the Contract for the international carriage of goods by road (CMR).

CONDUCTEURS / Divers

IMMATRICULATIONS / Plate N°  
5094097

Véhicules moteur

TRANSPORTEUR TERMINAL  
Unloading carrier  
158

MISSION INSTRUCTIONS : G. DOMDEAN  
LIVRAISON DEMANDÉE : LE A H

MARKET : G. DOMDEAN  
NATURE DE LA MARCHANDISE : 6 palettes de farine

POIDS / VOLUME / M. LINEAIRE : 51675  
VALEUR DÉCLARÉE / Declared value : 51675

TAXES C/REMBOURSEMENT : 51675  
TAXES DIVERSES  
PRIX DU TRANSPORT  
TOTAL T.T.C. : 51675

DOCUMENTS ANNEXES : 8L 20011482  
FORMALITÉS DOUANE : Documents attached  
MARCHANDISES DANGEREUSES : Dangerous goods  
TRANSPORT SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE : Refrigerated transport  
Déclaration jointe obligatoire

EXPÉDITEUR - REMETTANT : LOCATION TRANSPORTS IZARET AQUITAINE  
ADRESSE : Z.I. de Tartitume - Rue Gustave Eiffel - CS 400 80 - 33322 BEGLES Cedex  
Tél. 05 56 85 55 85 - Fax 05 56 49 40 36  
VILLE : PAYS :  
EXPÉDITEUR - REMETTANT : BORDONGERIE AUGE  
ADRESSE : 57 Avenue Bascote  
VILLE : DPT. : PAYS :  
33160

DATE et heure d'arrivée au lieu de chargement : le à h  
DATE et heure de départ du véhicule chargé libéré : le à h  
N° du conducteur :  
EXPÉDITEUR - REMETTANT :  
signature et cachet commercial  
Le refus non motivé de signature engage la responsabilité de l'expéditeur - remettant.

DATE et heure d'arrivée au lieu de déchargement : le à h  
DATE et heure de départ du véhicule déchargé libéré : le à h  
DESTINATAIRE :  
signature et cachet commercial  
Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire.

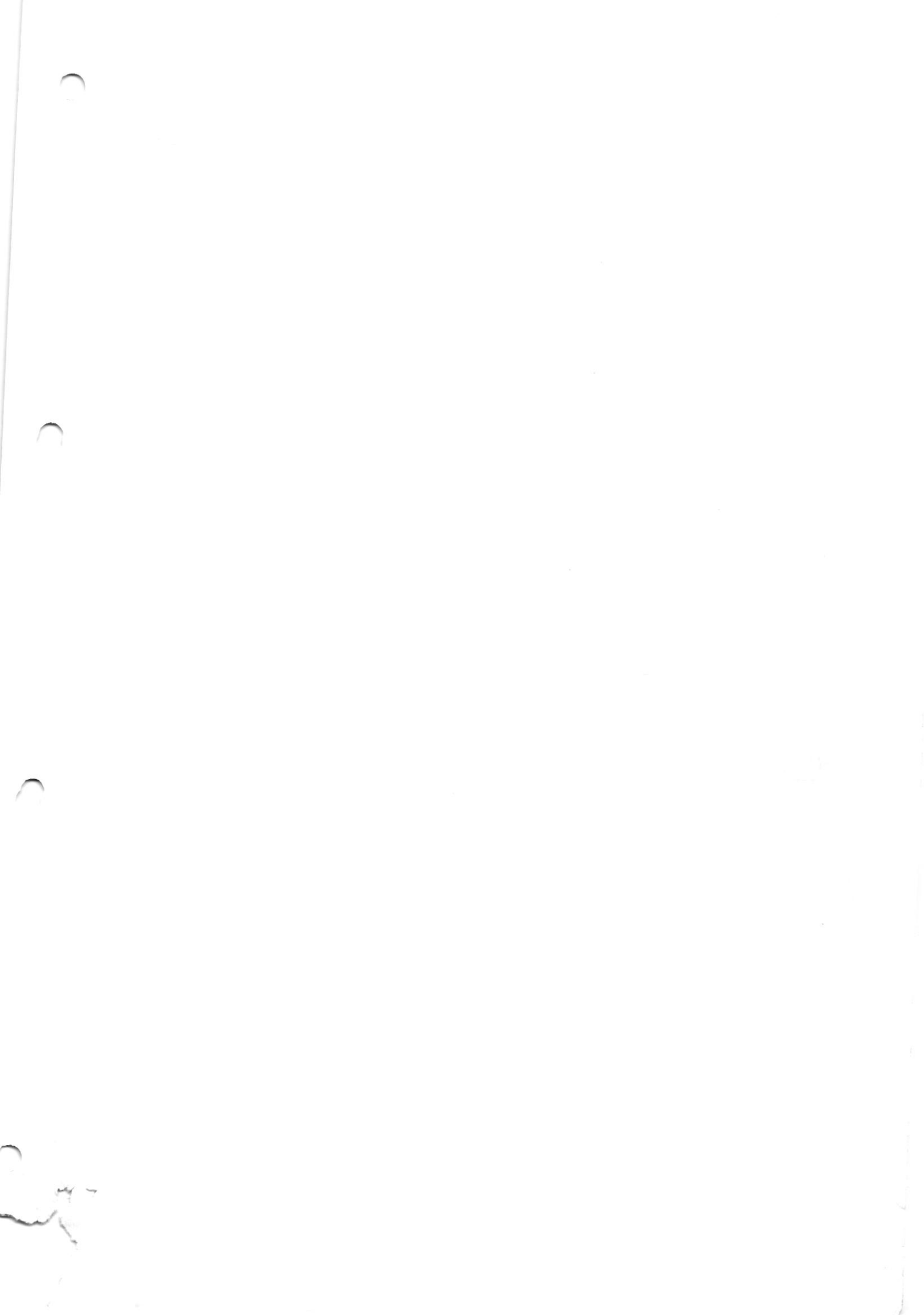
EFFECTUÉES AU CHARGEMENT :  
CONVENUES :  
NON CONVENUES :  
NOM DU DEMANDEUR :  
EFFECTUÉES AU DÉCHARGEMENT :  
CONVENUES :  
NON CONVENUES :  
NOM DU DEMANDEUR :  
RÉSERVES / Réservations :  
Autres que la conduite du véhicule, sa préparation au chargement, au déchargement et la mise en œuvre de matériels spécialisés, attachés au véhicule, engageant la responsabilité du bénéficiaire en cas de dommage.

PALETTES : 80 x 120  100 x 120  100 x 120  EURO P   
BACS  ROLLS  AUTRES   
Enlèves : Rendus :  
BACS  ROLLS  AUTRES   
Mouvements : Type :  
BACS  ROLLS  AUTRES   
Livrés : 6  
Repris :  
PALETTES : 80 x 120  100 x 120  100 x 120  EURO P   
BACS  ROLLS  AUTRES   
AU CHARGEMENT :  
AU DÉCHARGEMENT :  
MOUVEMENTS DE SUPPORTS

CONDITIONS GENERALES AU VERSO

CACHET DE L'ENTREPRISE

N° 0097688



DATE CDE 23/07/2020	CLIENT 00335	PAGE 1/1
------------------------	-----------------	-------------

<b>Livré à</b>
<b>SARL ASALIAH ST MEDARD JALLES</b> <b>57 AVENUE DESCARTES</b> <b>BOULANGERIE ANGE</b>
<b>33160 ST MEDARD EN JALLES</b>
<b>Date de livraison : lundi 27/07/2020</b>

<b>Expédition</b>
<b>Site expédition : Izaret GIRARDEAU</b>
<b>Date expédition : lundi 27/07/2020</b>

Contact ADV : Marie PAQUEREAU
-------------------------------

Transport prévu par : TRPT. IZARET

Horaires de livraison : De 08:00 à 10:00

Ref.	Libellé	Quantité	Poids	LOT	Date LOT
<b>voire commande du 23/07/2020</b>					
NEG511310	TOP FOURNIL 10 KG	4 SAC(S)	40 Kg	20115K	24/01/21
NEG905305	GRAINES CONVENTIONNELLES 5KG	2 SAC(S)	10 Kg	154209065	03/06/21
PF023025	FARINE FROMENT T65 ANGE CRC 25 KG DONT 50% FAR.AGRIETHIQUE	200 SAC(S)	5 000 Kg	200720052	16/04/21 x180
PF526125	FARINE ANGE TORSADÉ 25KG	8 SAC(S)	200 Kg	200723053	20/04/21 x20
PF526425	FARINE ANGE SEMOULE 25KG	4 SAC(S)	100 Kg	10445	13/03/21
PF526525	FARINE ANGE SEIGLE 25KG	1 SAC(S)	25 Kg	10472	15/03/21
PF526625	FARINE ANGE COMPLET 25KG	4 SAC(S)	100 Kg	8981	13/09/20
PF526725	FARINE ANGE PAVE 25KG	8 SAC(S)	200 Kg	9916	23/12/20
		231 SAC(S)	5 675 KG	2309	14/03/21

Conditions de livraison :

Conditions de préparation :

*RP*

Nb PAL exp: 6	Signature :
Nb PAL retour: 7	



## FACTURE

N° Pièce	Date	Code Client
GIR20071560	27/07/2020	00335

Envoyé à / send to :

**SARL ASALIAH ST MEDARD JALLES**  
**57 AVENUE DESCARTES**  
**BOULANGERIE ANGE**  
  
**33160 ST MEDARD EN JALLES**  
**FRANCE - N° TVA : FR34 533302386**

Représentant : Simon ARTAGNAN

Page 1/1

Facturé à / Invoiced to : 00335

SARL ASALIAH ST MEDARD JALLES  
 57 AVENUE DESCARTES  
 BOULANGERIE ANGE  
 33160 ST MEDARD EN JALLES  
 FRANCE  
 Siret : 53330238600016

Livré à / Delivered to : 00335

SARL ASALIAH ST MEDARD JALLES  
 57 AVENUE DESCARTES  
 BOULANGERIE ANGE  
 33160 ST MEDARD EN JALLES  
 FRANCE

Code	Désignation	Quantité	Poids Net (Kg)	P.U Brut	Remises	P.U Net	Montant HT	T
N°01016743 du 27/07/2020 Commande N°GIR20071482								
5511310	<b>TOP FOURNIL 10 KG</b> Lot : 20115K - DDM : 24/01/2021 - 4 SAC(S)- 40,0 Kg	4 SAC(S)	40	3,63000		3,63000	145,20	1
NEG905305	<b>GRAINES CONVENTIONNELLES 5KG</b> Lot : 154209065 - DDM : 03/06/2021 - 2 SAC(S)- 10,0 Kg	2 SAC(S)	10	3,25000		3,25000	32,50	1
PF023025	<b>FARINE FROMENT T65 ANGE CRC 25 KG DONT 50% FAR.AGRIETHIQUE</b> Lot : 200720052AN - DDM : 16/04/2021 - 180 SAC(S)- 4 500,0 Kg Lot : 200723053AN - DDM : 20/04/2021 - 20 SAC(S)- 500,0 Kg	200 SAC(S)	5 000	0,50500	-0,07000	0,43500	2 175,00	1
PF526125	<b>FARINE ANGE TORSADÉ 25KG</b> Lot : CS1L10445 - DDM : 13/03/2021 - 8 SAC(S)- 200,0 Kg	8 SAC(S)	200	0,78850		0,78850	157,70	1
PF526425	<b>FARINE ANGE SEMOULE 25KG</b> Lot : CS1L10472 - DDM : 15/03/2021 - 4 SAC(S)- 100,0 Kg	4 SAC(S)	100	0,78750		0,78750	78,75	1
PF526525	<b>FARINE ANGE SEIGLE 25KG</b> Lot : CS1L8981 - DDM : 13/09/2020 - 1 SAC(S)- 25,0 Kg	1 SAC(S)	25	0,81500		0,81500	20,38	1
PF526625	<b>FARINE ANGE COMPLET 25KG</b> Lot : CS1L9916 - DDM : 23/12/2020 - 4 SAC(S)- 100,0 Kg	4 SAC(S)	100	0,61750		0,61750	61,75	1
26725	<b>FARINE ANGE PAVE 25KG</b> Lot : CS2L2309 - DDM : 14/03/2021 - 8 SAC(S)- 200,0 Kg	8 SAC(S)	200	1,05750		1,05750	211,50	1

Nombre de sac(s) : 231 SAC(S)

Poids total : 5 675 KG

à joindre à votre règlement

**Minoterie Girardeau**

FACTURE

Net à payer

Mode de règlement

Échéance:

**GIR20071560** du 27/07/2020

**3 041,33 EUR**

PREL. SEPA EMIS à 30 JOURS

**26/08/2020**

Montant H.T.	Taux	TVA	Montant TTC
2 882,78	5,50 (1)	158,55	<b>3 041,33 EUR</b>
2 882,78		158,55	

Conditions de règlement : **PREL. SEPA EMIS à 30 JOURS**

Date échéance : **26/08/2020**

IBAN : **SOGEFRPP FR76 30003003670002000026580**